

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA (BRSA) ou ayant-droits RSA de Châteaurenard" : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et la mission locale du Delta.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association mission locale du Delta. L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association mission locale du Delta propose l'action « accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA (BRSA) ou ayant-droits RSA de Châteaurenard » pour 40 jeunes âgés de 20 à 25 ans, et notamment ceux de 24 à 25 ans, sur le territoire de l'antenne de Châteaurenard de la mission locale du Delta.

L'action consiste en un accompagnement individualisé et renforcé à l'insertion professionnelle afin de prévenir une entrée précoce ou un maintien dans le dispositif RSA.

Cet accompagnement professionnel global se déroule essentiellement sous la forme d'entretiens individuels approfondis qui permettent de diagnostiquer, d'orienter, de soutenir et d'accompagner le jeune vers l'emploi, la formation qualifiante, l'apprentissage ou d'autres dispositifs visant l'accès à l'emploi.

Parallèlement à ces entretiens, des actions collectives sont réalisées et visent la montée en compétence et la mise en situation professionnelle : recherche d'emploi, visites en entreprise, préparation aux forums emploi. Des périodes d'immersion en entreprise sont aussi effectuées pour développer les expériences in situ des jeunes dans l'entreprise.

Le conseiller référent de la mission locale est le référent unique des jeunes BRSA durant la période d'accompagnement.

L'accompagnement se déroule selon les étapes suivantes :

- repérage du jeune via le référent unique ou un prescripteur;
- entretien tripartite avec le référent unique et la mission locale pour les jeunes BRSA ;
- réalisation d'un diagnostic et définition des étapes de parcours ;
- accompagnement : signature d'un contrat d'engagement pour chaque jeune et retour du diagnostic au prescripteur ;
- deux entretiens par mois, au minimum, et participation à des ateliers collectifs.

La mission locale du Delta s'engage annuellement à :

- intégrer 40 jeunes BRSA ou ayant-droits en entrée et sortie permanente ;
- réaliser la sortie positive de 20 jeunes, à savoir des sorties en emploi ou en formation qualifiante ou toute autre sortie se concrétisant par une sortie du dispositif du RSA ou n'impliquant pas une inscription au RSA;
- mettre en œuvre, pour les BRSA, le contrat d'engagement réciproque en tant que référent unique de l'accompagnement et faire le lien avec le partenaire référent du bénéficiaire pour les ayant-droits.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Pas de bilan final de l'action 2016, l'action ayant démarré au 01/05/2017.*

*Bilan intermédiaire de l'action arrêté au 28/02/2018 :*

32 intégrations sur le dispositif (20 femmes et 12 hommes) dont 5 ayant-droits.

17 jeunes sont toujours en cours d'accompagnement et ont enclenché les suites de parcours suivantes :

- 1 jeune débute un contrat d'alternance;
- 6 jeunes accèdent à l'emploi;
- 5 jeunes entrent en formation ;
- 5 jeunes poursuivent leur accompagnement avec la mission locale.

15 jeunes sont sortis du dispositif dont 6 en sorties positives:

- 2 en emploi durable;
- 2 en emploi non durable;
- 2 en formation.

Par ailleurs, 9 autres sorties ont été attestées :

- 2 jeunes ont déménagé;
- 3 jeunes ont été réorientés;
- 4 jeunes ont abandonné.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants. Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/05/2018 au 30/04/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association mission locale du Delta selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL